

CONVOCATION

Villabé, le 22 février 2024

Cher(e) Collègue,
Je vous serais obligé de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

VENDREDI 8 MARS 2024
A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Présentation de la seconde phase de l'étude urbaine / Villabé 2030
Questions orales

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Karl DIRAT
Maire de Villabé

Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

